

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 24 novembre 1950.

N° 3274/Agri.Col.

OBJET:

Attestation de résidence.

ASTRIDA



1236

Monsieur,

Suite à la lettre n°687/Agri.Col. du 8 novembre 1950 émanant de Monsieur le Chef du Bureau de la Colonisation du Ruanda-Urundi, relative à l'obtention d'une attestation de votre connaissance d'une langue européenne, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir la somme de quatre-vingts francs, montant des droits de chancellerie dus pour la délivrance de ce document.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J. KIRSCH,

A Monsieur MAGANLAL PRANSHANKER JOSHI

Commerçant

à

A S T R I D A .